



Charte des Ecohébergeurs de la Biovallée®

Nous, hébergeurs de la Biovallée, acteurs et actrices individuels de la transition autant que participants d'un mouvement territorial de développement durable,
Convaincus dans le contexte actuel de crise écologique, économique et sociale, de l'urgence du changement de nos habitudes de pensée et de modes de vie,
Convaincus que toute activité d'accueil peut se développer dans un cadre respectueux de l'environnement, de l'humain et de la biodiversité,
Convaincus que c'est par le faire ensemble qu'émergent les solutions d'aujourd'hui et de demain,
Nous sommes rassemblés dans un réseau, dit les « écohébergeurs de la Biovallée », afin de promouvoir ces valeurs d'écologie, de solidarité et de résilience.

Les objectifs

Les objectifs du réseau consistent en :

- Valoriser les activités d'accueil écologique et durable dans le territoire de la Biovallée®
- Fédérer les efforts de communication, notamment en s'engageant à fournir à l'association des acteurs de Biovallée tous les éléments nécessaires à la promotion du réseau
- Favoriser les échanges d'idées, l'entraide mutuelle, notamment par les rencontres et le transfert des demandes d'hébergement.

L'objectif de la charte est de sensibiliser les hébergeurs aux multiples facettes de développement durable, aux diverses déclinaisons des actions possibles, dans leurs hébergements et dans leur accueil. La charte incite chacun à améliorer la qualité écologique de son hébergement, à son rythme.

Les engagements

Les engagements des écohébergeurs portent sur l'ensemble des aspects de la transition en Biovallée :

- Préserver les ressources, qu'elles soient énergétiques, alimentaires, du domaine de l'eau et relative à la gestion des déchets
- Promouvoir une alimentation saine, locale et de saison
- Renforcer l'ancrage territorial par le soutien aux activités économiques, patrimoniales et culturelles locales
- Inciter à une mobilité à faible impact énergétique
- Sensibiliser et transmettre les valeurs et actions éco-responsables
- Pratiquer un accueil bienveillant, dans la tradition du territoire

Pour être membre du groupement, un hébergeur doit :

- Adhérer à l'association des acteurs de Biovallée® et signer sa charte
- Signer cette charte des écohebergeurs et le règlement intérieur
- Faire visiter sa structure aux membres du réseau au moins tous les cinq ans et partager son expérience, ses progressions, ses questions
- S'engager à participer aux réunions
- Participer avec bienveillance à la vie du réseau : s'entraider, favoriser les échanges d'idées et de pratiques, proposer des animations et formations pour progresser ensemble
- Afficher l'appartenance au réseau clairement sur ses supports de communication